

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2015
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 5 JUIN 2015

Séance : 03/2015

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 22 juin 2015, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 5 juin 2015.

15 conseillers municipaux étaient présents : Mesdames MOREL, COISNE, TURPAIN, PAGES, GODESENCE, MANTEN, LELEU, PRUVOST, et Messieurs DESSE, CRANKSHAW, DUTHOO, MALY, LEWEURS, CRESSON, DECARNIN.

Absents excusés : 0

Absents : 0

L'ordre du jour était le suivant :

- 03 / 2015 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 03 / 2015 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 03 / 2015 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 03 / 2015 / 04- * - Nomination d'un référent pour ADMR
- 03 / 2015 / 05- * - Convention d'instruction des autorisations du droit du sol VIEILLE CHAPELLE par Artois Comm
- 03 / 2015 / 06- * - Nomination agent coordinateur du recensement de la population
- 03 / 2015 / 07- * - ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 03 / 2015 / 08- * - Tarif publicité bulletin municipal
- 03 / 2015 / 09- * - Allocation centre aéré
- 03 / 2015 / 10- * - Allocation rentrée scolaire
- 03 / 2015 / 11- * - Tarif casse vaisselle
- 03 / 2015 / 12- * - Tarif cantine
- 03 / 2015 / 13- * - Tarif garderie
- 03 / 2015 / 14- * - Tarif cimetière
- 03 / 2015 / 15- * - Tarif location de la salle
- 03 / 2015 / 16- * - Lien historique entre la vie active et les services de l'Education Nationale
- 03 / 2015 / 17- * - Compte rendu des différents syndicats
- 03 / 2015 / 18- * - Questions diverses
 - ARS Projet d'avenant au schéma régional d'organisation des soins
 - Remerciement Fondation du Patrimoine
 - Accord subvention Région pour la ferme de M SENECHAL
 - Versement subvention département pour rue Guislain
 - Consultation pour l'application anticipée du PPRI de la Lawe

03 / 2015 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame MANTEN Marylène se propose. Elle est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

03 / 2015 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2015 est approuvé à l'unanimité. Monsieur LEWEURS demande d'y ajouter le tableau relatif aux contributions communales payées aux différents syndicats.

	CA ANNEE 2014	BP 2015
Relais Assistante Maternelle	496 € 47	500 € 00
Participation SIAAAH	8 712 € 63	6 971 € 00
Participation SIPAL	2 827 € 00	3 000 € 00
Association des Maires		
Participation bornes incendies SIADEBP	504 € 00	520 € 00
Participation drainage	19 € 31	20 € 00
Participation SICLA	107 € 05	0
Fondation du Patrimoine	50 € 00	50 € 00
Atesat 2014	209 € 09	250 € 00
TOTAL	12 925 € 55	11 311 € 00

03 / 2015 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique avoir signé les bons de commande suivants :

1. Achat de dictionnaires PAPETERIE LA VICTOIRE 139 € 28 TTC
2. Achat de chaises pour l'école UGAP 308 € 42 TTC
3. Achat de fournitures scolaires OPPA 72 € 30 TTC
4. Achat de fournitures scolaires PAPETERIE LA VICTOIRE 1 401 € 70 TTC
5. Achat fournitures pour centre aéré Juillet PAPETERIE PICHON 228 € 15 TTC
6. Achat d'un drapeau ETS DOUBLET 58 € 68 TTC
7. Achat tampons pour la Mairie DG BURO 118 € 56 TTC
8. Achat de papiers DG BURO 828 € 00 TTC
9. Achat d'un drapeau + pin's 86 € 76 TTC
10. Achat d'un broyeur EV Pro 5 400 € 00 TTC
11. Achat maquettes 1001 MAQUETTES 91 € 25 TTC
12. Achat de vêtements L'ECHOPPE 339 € 60 TTC
13. Achat d'un téléphone AIRE TELECOM 186 € 00 TTC
14. Signatures contrat TAP :
M MORANVAL Philippe, Mme BUTTOR BLAMONT Julie, Melle DHAINNE Geneviève, Mme RZEPA Karina, Mme CRANKSHAW Marie Suzanne
15. Signature contrat de Monsieur MURAWSKI Francis
16. Signature avenant à M BARRIOL 3 658 € 89 TTC
17. Coordinateur SPS VERITAS 1 306 € 50 TTC
18. Appel d'offre ferme de M SENECHAL
SRMH 182 269 € 44 TTC
EURL HAESEWINDT 17 889 € 78 TTC
19. Signatures contrat centre aéré de Pâques :
Madame BILLET Florence Animatrice BAFA, Mademoiselle DELEPLACE Constance, Animatrice BAFA

03 / 2015 / 04- * - Nomination d'un référent pour ADMR

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de l'ADMR de LOCON qui s'occupe de soins infirmiers et de l'équipe spécialisée ALZHEIMER qui demande la nomination d'un représentant communal.

Monsieur le Président demande qui veut en faire parti. Monsieur CRESSON Eric se propose.

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

03 / 2015 / 05- * - Convention d'instruction des autorisations du droit du sol VIEILLE CHAPELLE par Artois Comm

Monsieur le Président donne lecture de la convention d'instruction des autorisations du Droit du sol pour VIEILLE CHAPELLE aux membres du Conseil Municipal et indique que le coût sera le suivant : une part fixe de 50 centimes d'euros par habitant, soit environ 400 euros pour VIEILLE CHAPELLE, puis 130 € 00 par demande de permis de construire (coefficient 1).

Cette part sera réévaluée, le cas échéant, chaque année, au regard des derniers chiffres publiés par l'INSEE.

Le paiement de la part variable est dû au 1^{er} janvier de l'année N+1. Elle est calculée sur la base du nombre d'actes effectivement instruits dans l'année pour le compte de la commune. Le ratio équivalent Permis de Construire permet de prendre en compte la différence de charge de travail pour chaque type d'acte. Il se calcule en appliquant les coefficients suivants :

Permis de Construire = 1
Déclaration Préalable = 0.8
CU(a) = 0.4
CU (b) opérationnel = 0.6
Permis d'Aménager = 2
Permis de démolir = 0.5
Autre = 0.5

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2015 / 06- * - Nomination agent coordinateur du recensement de la population

Monsieur le Président signale que la population de Vieille-Chapelle sera recensée début 2016. Pour cela, il doit nommer un coordinateur communal du recensement et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Il propose aux membres du conseil municipal de nommer Madame SOUILLART Virginie, qui avait déjà effectué ce travail lors du dernier recensement.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2015 / 07- * - Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour Madame CRANKSHAW Marie Suzanne, qui a reçu un accord favorable de la part de la commission paritaire du centre de gestion pour le passage à ce grade.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Recrutement de Monsieur MURAWSKI Francis

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal que Monsieur MURAWSKI Francis soit recruté durant l'absence maladie de Monsieur WAQUET Hervé pour une durée de 30 H 00 semaine.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2015 / 08- * - Tarif publicité bulletin municipal

Depuis 2008, les tarifs pour le bulletin municipal sont les suivants pour deux annonces :
1 page 100 €, ½ page 70 €, ¼ page 50 €, 1/8 page 40 €. Pour rappel :

Nb annonceurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1 page	2	3	4	3	2	0	0	0
½ page	3	2	2	3	4	8	4	5
¼ page	2	5	2	4	5	5	4	3
1/8 page	12	4	4	4	4	5	2	5
Total en €	775 €	850 €	800 €	870 €	890 €	1010 €	560 €	700 €

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de maintenir les même prix.

03 / 2015 / 09- * - Allocation centre aéré

Monsieur le Président propose de maintenir la participation de la commune pour la fréquentation d'un centre de loisirs à 18 € 50 par enfant. Cette participation est donnée à tous les parents mettant leur enfant dans un centre aéré extérieur à Vieille-Chapelle, quand il n'y en a pas dans la commune pendant la même période, et cela pour une participation d'au moins 2 semaines dans l'année.

Monsieur le Président précise qu'en 2014, 8 familles en ont bénéficié pour un coût total de 148 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2015 / 10- * - Allocation rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire s'élève à 20 € et elle est octroyée à tous les enfants fréquentant un établissement scolaire à partir du collège et lycées sur présentation d'un justificatif.

Monsieur DESSE Jean-Michel rappelle que :

1. en 2007, 53 enfants ont bénéficié de cette allocation, soit un total de 1060 €,
2. en 2008, 69 en ont bénéficié soit un total de 1380 €
3. en 2009, 65 en ont bénéficié, ce qui représente 1300 €
4. en 2010, 63 en ont bénéficié, ce qui représente 1260 €.
5. en 2011, 49 en ont bénéficié, ce qui représente 980 €
6. en 2012, 68 en ont bénéficié, ce qui représente 1 360 €
7. en 2013, 62 en ont bénéficié, ce qui représente 1 240 €
8. en 2014, 69 en ont bénéficié, ce qui représente 1 380 €

Monsieur le Président propose pour l'année 2015 de maintenir le montant de 20 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

03 / 2015 / 11- * - Tarif casse vaisselle

Monsieur le Maire propose de maintenir les prix adoptés le 01 juillet 2008, à savoir :

PRET DE VAISSELLE	TARIF AU 01.07.08	TARIF AU 01.07.15
Assiettes à dessert	2 € 00	2 € 00
Assiettes creuses	2 € 60	2 € 60
Assiettes plates	2 € 60	2 € 60
Bols	1 € 40	1 € 40
Bols avec anses	1 € 40	1 € 40
Cendriers	1 € 10	1 € 10
Chopes	0 € 60	0 € 60
Corbeilles à pain	3 € 70	3 € 70
Coupes à champagne	1 € 50	1 € 50
Coupes sorbet	1 € 70	1 € 70
Couteaux d'office	3 € 00	3 € 00
Couteaux de table	0 € 80	0 € 80
Couteaux éplucheurs	3 € 00	3 € 00
Couteaux grands	17 € 20	17 € 20
Cuillères à soupe	0 € 50	0 € 50
Fourchette	0 € 50	0 € 50
Légumières inox	9 € 00	9 € 00
Louches de table	3 € 70	3 € 70
Ménagère (sel-poivre-moutarde)	4 € 50	4 € 50
Pelles à tarte	4 € 70	4 € 70
Petites cuillères	0 € 30	0 € 30
Petits verres à vin	0 € 70	0 € 70
Plateaux grands	8 € 50	8 € 50
Plateaux moyens	6 € 10	6 € 10
Plateaux ronds	8 € 50	8 € 50
Plats à tartes	4 € 50	4 € 50
Plats ovales 28 X 25	5 € 60	5 € 60
Plats ovales à poisson	8 € 15	8 € 15
Plats ovales moyens	6 € 70	6 € 70
Sauciers inox	8 € 00	8 € 00
Soupières inox	18 € 30	18 € 30
Tasses à café	1 € 00	1 € 00
Soucoupes	0 € 80	0 € 80
Tire-bouchon	3 € 70	3 € 70
Vases à fleurs	8 € 00	8 € 00
Verres à liqueur	0 € 80	0 € 80
Verres ballon de 14 Cl	1 € 20	1 € 20
Verres ballon de 25 Cl	1 € 50	1 € 50
Verres droits	1 € 50	1 € 50
MATERIELS		
Armoire	965 € 00	965 € 00
Armoire chauffante	1650 € 00	1650 € 00
Armoire de rangement	415 € 00	415 € 00
Armoire réfrigérée	2361 € 00	2361 € 00
Brûleurs + gazinière	2950 € 00	2950 € 00
Casier lave-vaisselle	22 € 00	22 € 00
Casserole Diamètre 16 Alu	13 € 00	13 € 00
Casserole Diamètre 20 Alu	17 € 80	17 € 80

Casserole Diamètre 24 Alu	25 € 60	25 € 60
Chaise grise	14 € 30	14 € 30
Chaise rouge	5 € 50	5 € 50
Chariot de service	287 € 00	287 € 00
Cintre	1 € 90	1 € 90
Corbeille dans les WC	9 € 70	9 € 70
Coupe légumes	975 € 00	975 € 00
Couteau à pain	4 € 50	4 € 50
Couteau boucher 30 cm	20 € 00	20 € 00
Couteau cuisine 26 cm	23 € 20	23 € 20
Couteau de cuisine 20 cm	20 € 00	20 € 00
Cuiller à pot alu diamètre 11,5	5 € 20	5 € 20
Cuiller à pot alu diamètre 14	8 € 40	8 € 40
Cuiller à pot alu diamètre 20	15 € 00	15 € 00
Distributeur de papier et savon	43 € 50	43 € 50
Distributeur de savon	57 € 00	57 € 00
Distributeur papier WC	11 € 60	11 € 60
Douchette	428 € 00	428 € 00
Ecumoire alu diamètre 12,5	4 € 20	4 € 20
Ecumoire alu diamètre 14	7 € 10	7 € 10
Ecumoire alu diamètre 20	9 € 50	9 € 50
Essoreuse à salade	6 € 40	6 € 40
Extincteur	64 € 70	64 € 70
Faitout avec couvercle alu dia. 28	41 € 60	41 € 60
Faitout avec couvercle alu dia. 32	56 € 30	56 € 30
Faitout avec couvercle alu dia. 40	60 € 00	60 € 00
Faitout Inox	84 € 10	84 € 10
Fouet	6 € 60	6 € 60
Friteuse	1526 € 00	1526 € 00
Godets lave-vaisselle	3 € 20	3 € 20
Grande louche	16 € 00	16 € 00
Grappin longueur 50 cm	10 € 00	10 € 00
Lave-vaisselle	4500 € 00	4500 € 00
Marmite à café	208 € 10	208 € 10
Marmite Alu avec couvercle dia. 36	92 € 70	92 € 70
Marmite Alu avec couvercle dia. 40	115 € 00	115 € 00
Marmite Alu avec couv. Pota. dia. 50	217 € 70	217 € 70
Micro-onde	51 € 95	51 € 95
Mixer	545 € 80	545 € 80
Ouvre boîte	4 € 80	4 € 80
Passoire à gras à anse alu dia. 36	34 € 00	34 € 00
Passoire chinois diamètre 22	24 € 50	24 € 50
Petit congélateur	400 € 20	400 € 20
Pichets en inox	13 € 00	13 € 00
Pichets en Pyrex	4 € 80	4 € 80
Planche à découper à rigole	38 € 80	38 € 80
Plaque à rôtir	73 € 80	73 € 80
Plat à rôtir	33 € 60	33 € 60
Poêle alu	27 € 60	27 € 60
Poêle alu diamètre 40	45 € 60	45 € 60
Poêle alu diamètre 45	74 € 00	74 € 00
Poêle tôle noir	52 € 20	52 € 20
Porte-brosse avec brosse	4 € 90	4 € 90
Portemanteau à roulettes	144 € 80	144 € 80
Ramequins	1 € 20	1 € 20

Sauteuse alu diamètre 28	31 € 40	31 € 40
Sauteuse alu diamètre 32	45 € 60	45 € 60
Spatule	7 € 10	7 € 10
Table	189 € 20	189 € 20
Téléphone	121 € 80	121 € 80

VAISSELLE ESPACE AVENIR

Eléments	Tarif unitaire de remplacement	Tarif au 01/07/2015
Assiettes plates	2,60 €	2,60 €
Assiettes à dessert	2,00 €	2,00 €
Assiettes creuses	2.60 €	2.60 €
Fourchettes	0,50 €	0,50 €
Couteaux de table	0,80 €	0,80 €
Petites cuillères	0,30 €	0,30 €
Cuillères	0,50 €	0,50 €
Louches de table	3,70 €	3,70 €
Pelles carrées	4,70 €	4,70 €
Fourchette 2 dents	11.00 €	11.00 €
Pelles à tarte	4,70 €	4,70 €
Bols	1.40 €	1.40 €
Verres à bières	1.10 €	1.10 €
Verres ballon 12cl	1,20 €	1,20 €
Verres ballons 25 cl	1,50 €	1,50 €
Verres droits	1,50 €	1,50 €
Coupes à champagne 13cl	1,50 €	1,50 €
Tasses à café	1,00 €	1,00 €
Corbeille à pain inox	3,70 €	3,70 €
Soupière inox	9,00 €	9,00 €
Passoire inox	9,00 €	9,00 €
Plats ovales inox 28x20	5,60 €	5,60 €
Plats ovales inox 38x25	6,70 €	6,70 €
Plats blancs diamètre 33	4,80 €	4,80 €
Couppelles blanches	1,28 €	1,28 €
Limonadiers	3,70 €	3,70 €
Ménagères	4,50 €	4,50 €
Gastronormes + couvercles	35.00 €	35.00 €
Casseroles	20.00 €	20.00 €
Tables 183x76	200.00 €	200.00 €
Chaises	45.00 €	45.00 €
Plaque induction	144.00 €	144.00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2015 / 12- * - Tarif cantine

Monsieur le Président donne lecture des comptes de la cantine depuis 2008.

ANNEE	TARIF ENFANTS	TARIF ADULTES	RECETTES
2008	2,30 €	3,20 €	10 886,70 €
2009	2,35 €	3,25 €	13 374,25 €
2010	2,40 €	3,30 €	15 750,40 €

2011	2,45 €	3,40 €	15 214,70 €
2012	2,50 €	3,50 €	13 558,45 €
2013	2,55 €	3,60 €	12 499,05 €
2014	2,65 €	4,00 €	12 525,10 €

Monsieur DESSE Jean Michel indique que le repas de cantine était fixé en 2014 à 2,65 € pour les enfants et le personnel communal qui travaille autour de la cantine et propose de l'augmenter de 0,05 €, soit 2,70 € le repas, pour répercuter les hausses des denrées alimentaires.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Pour les enseignants et les autres personnes adultes, le repas était fixé à 4 € 00. Il propose de le maintenir à 4 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

03 / 2015 / 13- * - Tarif garderie

Monsieur le Président fait lecture des comptes de la garderie depuis 2008 ce qui donne :

ANNEE	TARIF ENFANTS	RECETTES
2008	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 414,00 €
2009	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 905,80 €
2010	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 969,60 €
2011	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 382,85 €
2012	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 158,70 €
2013	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 861,00 €
2014	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 222,15 €

Un tarif unique de la garderie a été instauré depuis la rentrée de septembre 2008 (1,50 € par plage), que ce soit le matin à partir de 7h30 ou le soir à partir de 16h30.

Il est signalé également qu'aujourd'hui, la garderie est ouverte jusque 18h30.

Il est également instauré une majoration tarifaire en cas de dépassement d'horaires :

1,50 € par ¼ heure dépassée. Ainsi que la gratuité pour le troisième d'une même fratrie.

Monsieur le Président propose d'augmenter de 0 € 10 le matin et 0 € 10 le soir par enfant et également de 0 € 10 par ¼ heure dépassée après 18 H 30.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2015 / 14- * - Tarif cimetière

Monsieur le Président indique qu'une concession de 2m² coûte 160 € + frais de timbres et d'enregistrement pour une période trentenaire ; elle coûte 235 € + frais de timbres et d'enregistrement pour une période cinquantenaire. Ces tarifs ont été révisés au 1^{er} septembre 2007. De même, le prix d'une concession au columbarium a été fixé à 750 € 00 pour une période cinquantenaire et la dispersion des cendres à 50 € 00. Monsieur le Président propose de maintenir ces prix

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2015 / 15- * - Tarif location de la salle

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter pour cette année étant donné que l'an dernier les tarifs avaient été modifiés et propose de reconduire les tarifs suivants :

FOYER COMMUNAL	Extérieur à Vieille-Chapelle		Habitant et agent de Vieille-Chapelle		Nettoyage facultatif
	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	
Repas froid	250,00 €	300,00 €	150,00 €	210,00 €	60,00 €
Accompte à la réservation	125,00 €	150,00 €	75,00 €	105,00 €	60,00 €
Repas chaud	350,00 €	450,00 €	220,00 €	300,00 €	60,00 €
Acompte à la réservation	175,00 €	225,00 €	110,00 €	150,00 €	60,00 €

Caution : 250 € 00
 Caution Nettoyage pour le foyer : 60 € 00
 Caution supplémentaire par poubelle (Si le tri sélectif n'a pas été réalisé) : 35 € 00
 Assurance obligatoire de la part du locataire
 Tarif chauffage obligatoire du 01^{er} Novembre au 31 Mars

Salle Storet	Habitant et agent de Vieille-Chapelle	
	Sans chauffage	Avec chauffage
1 journée	50,00 €	70,00 €
Accompte à la réservation	25,00 €	35,00 €

ESPACE AVENIR	Extérieur à Vieille-Chapelle		Habitant et agent de Vieille-Chapelle		Nettoyage obligatoire
	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	
Repas froid	270,00 €	350,00 €	180,00 €	260,00 €	60,00 €
Accompte à la réservation	135,00 €	175,00 €	90,00 €	130,00 €	60,00 €
Repas chaud	380,00 €	460,00 €	250,00 €	330,00 €	60,00 €
Acompte à la réservation	190,00 €	230,00 €	125,00 €	165,00 €	60,00 €

Monsieur DESSE Jean-Michel propose aux membres du conseil municipal :

- de maintenir le coût du prêt de matériel à 30 €, quelque soit le nombre de tables, de chaises et de vaisselles louées. Cette somme sera versée au profit du CCAS.
- de maintenir la clause dans le contrat de location relative au désistement de location, tardif ou non justifié, en retenant la somme de 50 € pour le foyer et pour l'Espace Avenir.
- de proposer à la location les tables rondes moyennant la somme de 4 € 50 par table pour les habitants et les agents communaux et 5 euros pour les personnes extérieures (les tables sont montées et démontées par les employés communaux).
- de maintenir dans le contrat de location de la salle une caution supplémentaire pour le tri sélectif des poubelles étant donné que la commune va devoir payer et propose aux membres du conseil municipal de demander la somme de 35 € 00 par bac poubelle.

- La veille de la location et après 16 H 30, il sera demandé un supplément de 50 € 00 pour l'ajout du chauffage ou d'un supplément de vaisselle.
- Pour le démontage/remontage de l'estrade au niveau de l'Espace Avenir, il sera demandé la somme de 100 € 00.

Monsieur DESSE propose également que toutes les pièces obligatoires à la location soient en Mairie deux mois avant la date de la location et propose aux membres du conseil que s'il manque une pièce au dossier (chèque de solde, les 3 chèques de caution et/ou l'assurance pour le jour de la fête), le tarif appliqué soit celui des personnes extérieures aux habitants de VIEILLE-CHAPELLE, et ceci afin de responsabiliser chacun.

De même, il sera donné une liste du matériel le jour de la réservation de la salle, afin que le locataire puisse noter ses besoins le jour la location. La vaisselle sera donnée en fonction du nombre demandé et recompté le lundi matin. Le contrat stipulera également les plages horaires pour la prise de possession du matériel le vendredi.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2015 / 16- * - Lien historique entre la vie active et les services de l'Education Nationale

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président de la Vie Active concernant le devenir de l'enseignement dispensé dans les établissements et propose aux membres du conseil municipal d'adopter la motion pour la défense de la présence de l'Education Nationale dans les établissements spécialisés comme suit :

Considérant que la présence de personnels de l'Education Nationale en nombre suffisant dans les établissements spécialisés est un gage d'unité dans la formation initiale des enfants.

Considérant que les établissements spécialisés doivent donner les mêmes droits à chaque enfant qu'elle que soit sa difficulté et son lieu d'enseignement.

Considérant que les établissements spécialisés recevant des enfants en grande difficulté doivent être intégrés dans les zones prioritaires et bénéficier des mêmes critères lors de la carte scolaire.

Considérant que la carte scolaire proposée à ce jour est basée sur des critères obsolètes qui ont été établies alors même que certains handicaps n'étaient pas encore reconnus ou cernés tel que par exemple, l'autisme, les troubles du comportement etc....

Les conseiller municipaux réunis le 22 juin s'opposent à toute fermeture de classe d'enseignement dans ces établissements spécialisés qu'ils considèrent au même titre que les écoles de la République.

03 / 2015 / 17- * - Compte rendu des différents syndicats

03 / 2015 / 17.01 Le SIADEBP (Monsieur CRANKSHAW Freddy)

La réunion a eu lieu le 18 juin, il a été question du rapport annuel 2014 : il y a eu remplacement de 12 compteurs, 11 fuites recensées ; 9 sur P.E.N et 2 au niveau du réseau. L'indemnité au comptable est de 817 € 02. Le SIADEBP recrute des saisonniers à partir de 18 ans, du 1^{er} juillet au 30 septembre. Il reste une semaine de libre. Monsieur CRANKSHAW préconise de mettre l'information au niveau de la feuille du mois. Il reste 16339 € 89 de créances irrécouvrables.

03 / 2015 / 17.02 Le SICLA (Monsieur MALY Eric)

il indique qu'il a assisté à la dernière réunion du SICLA pour la clôture des comptes, VIEILLE CHAPELLE va percevoir 80 € 00 environ.

03 / 2015 / 17.03 SIAAAH (Monsieur LEWEURS Serge)

Il a été question du vote du compte de gestion et de compte administratif, il y a eu 4 votes contre. Les communes de LA COUTURE et VIOLAINES n'ont pas encore payé leur participation de 2014. Les communes de BEUVRY, CUINCHY, VIOLAINES veulent quitter ce syndicat. La commune de BEUVRY n'est pas d'accord pour payer 26 000 € de participation. Une étude sera faite pour réévaluer la part de chacun. Il a été question aussi de l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité.

03 / 2015 / 17.04 ARTOIS COMM (Monsieur LEWEURS Serge)

Lutte contre les inondations, Artois Comm a fait une étude complémentaire au SYMSAGEL, avec 10 nouvelles zones de retenues soit 740 000 m³ en 3 groupes, annonce pour fin 2016 pour une enveloppe de 6 millions d'euros.

Concernant les inondations de la Loosne, il y a 80% de subvention et 20% à la charge d'Artois Comm. La LAWE compte 16 Km 600 de rivières dont 7 Km sur les territoires de LESTREM et LA GORGUE, soit 47% à la charge du SIPAL.

Il a été question de l'assainissement des eaux pluviales, mais il n'y a pas de budget, les prévisions pour 2015 sont des unités techniques

03 / 2015 / 18- * - Questions diverses

03 / 2015 / 18.01 ARS Projet d'avenant au schéma régional d'organisation des soins

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que le projet d'avenant au schéma régional d'organisation des soins (modifications relatives à l'activité de soins « traitement du cancer ») et le projet d'avenant au schéma régional d'organisation des soins (modification relatives à l'activité de soins « diagnostic prénatal ») peut être consulté sur le site internet <http://www.ars.nordpasdecals.santé.fr/Consultations-en-cours.177532.0.html>

03 / 2015 / 18.02 Remerciement Fondation du Patrimoine

Monsieur le Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine remercie la commune pour son adhésion à la fondation.

03 / 2015 / 18.03 Accord de la subvention de la Région pour la ferme de M SENECHAL

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président de la Fondation du Patrimoine nous octroyant une subvention de 35 000 € pour la phase 2 de la restauration de la ferme de Monsieur SENECHAL.

03 / 2015 / 18.04 Versement de la subvention du département pour rue Guislain

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général concernant le versement de la subvention pour les travaux de la rue Guislain pour un montant de 6 986 € 00.

03 / 2015 / 18.05 Consultation pour l'application anticipée du PPRi de la Lawe

Monsieur le Président signale que le dossier de consultation pour l'application anticipée du PPRi de la Lawe est consultable en mairie durant les horaires d'ouverture de celle-ci.

03 / 2015 / 18.06 Annulation d'une location

Monsieur le Président donne lecture de la demande d'annulation de la location de la salle pour 13 juin 2015 de Monsieur CHOCHOIS, pour raison familiale. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de retenir la somme de 50 € 00. Il lui sera restitué la somme de 85 € 00, car il avait effectué un versement de 135 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2015 / 18.07 Artois comm

Monsieur le Président signale qu'Artois Comm a décidé les montants de FPIC et de la DSC. Pour FPIC la commune va percevoir 11 797 € 00 et pour la DSC la somme de 1240 € 00. Au budget il avait été prévu la somme de 9 000 € 00.

03 / 2015 / 18.08 Cadeau pour les baptêmes républicains

Monsieur le Président signale aux membres du Conseil Municipal que lors des cérémonies des baptêmes républicains un petit cadeau est fait pour l'enfant.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal un montant maximum de 100 € 00 qui sera imputé à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2015 / 18.09 GROUPAMA

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal qu'il vient de signer un avenant au contrat pour la somme de 204 € 15.

03 / 2015 / 18.09 Dons CCAS

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que lors des funérailles de Monsieur LAZARO Pierre, son épouse a fait un don de 100 € 00. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de restituer cette somme.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2015 / 18.10 Travaux pont inutile

Artois Comm envisage d'effectuer la réfection des piliers et du tablier du pont, ainsi que l'achat du bois afin que la commune fasse le même style que le pont des reflets.

03 / 2015 / 18.11 Spectacle de la Comédie de BETHUNE

Madame MOREL signale que le mercredi 25 mai 2016, il va y avoir une représentation théâtrale avec la comédie de BETHUNE, en partenariat avec les communes de LA COUTURE et RICHEBOURG. Le coût de cette prestation est de 800 € 00. Avant de donner son accord Madame MOREL demande l'accord des membres du conseil municipal. Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité. Le nombre de spectateurs étant limité à 113, car les spectateurs seront

placés en forme d'arène. A la fin de la représentation, il est prévu un échange avec les acteurs, le metteur en scène. Le spectacle est ouvert pour les personnes de + de 12 ans. Madame MOREL propose d'y convier les présidents d'association et leurs membres.

03 / 2015 / 18.12 Conseil Municipal des jeunes

Madame MOREL signale que le conseil municipal pourrait être mis en place à la mi-septembre pour les enfants de 8 -13 ans en partenariat avec l'école. Un tract d'information est prévu vers la fin du mois d'août et une réunion avec les parents le mercredi 16 septembre. Le conseil municipal des jeunes pourraient choisir les jeux à mettre à l'extérieur.

03 / 2015 / 18.13 Lotissement

Monsieur le Président a demandé à Monsieur BOCHU MOBESTA un devis pour la réalisation de la route au niveau du futur lotissement afin de faire les demandes de subvention auprès du Conseil Général de la FDE pour l'éclairage public et un dossier auprès d'Artois Comm pour l'accessibilité. Les frais d'études s'élèvent à 1 500 € pour les 3 dossiers.

03 / 2015 / 18.14 Assainissement

Suite au passage des agents d'Artois-comm, Madame COISNE pose la question des nouvelles normes applicables pour l'assainissement non collectif. Monsieur le Président lui répond qu'il y a deux types de non-conformité : le 1^{er} type où les personnes ont 4 ans pour se mettre aux normes. Monsieur le Président signale qu'il ne faut rien faire pour le moment, surtout pour les personnes habitants la rue de Loisne, la place jusqu'au cimetière car les études vont avoir lieu en 2017/2018. Pour les autres rues, il faudra attendre la deuxième tranche. Pour la rue des Clercs, elle pourrait être reliée en même temps que le projet « Sourires d'Autistes ».

L'autre type est la mise aux normes dans un délai d'un an, ce qui signifie qu'il n'y a actuellement aucun moyen d'assainissement. Il y a 4 ans, il y avait 32 logements de recensés dans la commune.

Monsieur le Président va proposer à Artois Comm une réunion publique avec les habitants pour une mise au point.

03 / 2015 / 18.15 Les différentes dates à retenir

Jeudi 25 juin - Apéritif dinatoire pour les charitables à 18 H 30
Vendredi 26 juin - Conseil d'école à 18 H 00
Vendredi 26 juin - Réunion du Comité des Fêtes à 19 H 00
Dimanche 28 juin - Messe pour Jacky et Pierrot à 11 H 00
Jeudi 2 juillet – Réunion pour les TAP à 18 H00 en Mairie
Samedi 4 juillet – Rallye champêtre organisé par le Comité des Fêtes
Dimanche 12 juillet – Les foulées lacouturoises pour le 5 et 10 km

Monsieur DUTHOO indique aux membres du conseil municipal que les organisateurs des foulées lacouturoises demandent une participation de 250 € aux communes de RICHEBOURG et de VIEILLE CHAPELLE pour l'achat des tee-shirts, des coupes, le coût pour la surveillance médicale au niveau de la Croix Blanche. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de donner son accord pour cette somme.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 45.